VERMONT

Department for Children and Families
Family Services Division
280 State Drive
HC 1 North Bldg B
Waterbury, VT 05671-1030

Agence des services sociaux

19 mars 2020

Bonjour-

En tant que parent engagé auprès du Département de l'enfance et de la famille, Division des services à la famille, nous comprenons qu'il est difficile de prendre des décisions concernant les contacts avec d'autres personnes en dehors de votre domicile en raison du virus COVID — 19.

Nous tenons à ce que vous sachiez que nous prenons de nombreuses mesures pour tenter de réduire la propagation de ce virus. Ces mesures sont applicables aussi longtemps que la déclaration de l'état d'urgence du gouverneur est en vigueur. Actuellement, le personnel des bureaux étant réduit au minimum, il est préférable de joindre votre interlocuteur des services à la famille par courrier électronique ou téléphone portable. De plus et jusqu'à nouvel ordre, toutes les réunions de l'équipe se tiendront par téléphone.

Comme vous le savez, le DCF a la responsabilité de s'assurer que le contact entre le parent et l'enfant se fasse de manière sûre et adéquate, conformément aux dernières directives du département de la santé et dans le respect des exigences du tribunal. Le Vermont est actuellement en état d'urgence et les recommandations actuelles du CDC encouragent fortement la distanciation sociale. En réponse à cela, les garderies, les écoles et de nombreux établissements publics ont dû fermer pour ralentir la propagation du virus.

Nous avons publié des directives pour notre personnel, qui les invitent à appeler les parents et à leur demander s'ils acceptent d'entrer en contact avec leurs enfants par des moyens virtuels ou à distance. Cela peut être fait par appel téléphonique, FaceTime, Skype, ZOOM, etc. Notre espoir est que nous puissions collaborer avec vous afin de garantir que chacun soit en sécurité et connecté.

Nous appliquons également la procédure de dépistage que le département de la santé du Vermont recommande au cas où il y aurait un contact physique. Voici les questions :

1. Avez-vous été en contact étroit avec une personne porteuse du COVID-19 ?
2. Avez-vous souffert de symptômes respiratoires au cours des derniers jours ? *Toux, température élevée, essoufflement, difficulté à respirer ?*

Si la réponse à l'une de ces questions est « oui », nous vous encourageons à **TÉLÉPHONER** à votre médecin traitant.
Le département de la santé du Vermont a créé un site Web qui est mis à jour quotidiennement à 14h. Ce site est la meilleure source pour obtenir des informations à jour sur les questions spécifiques à la COVID -19 :
https://www.healthvermont.gov/response/infectious-disease/2019-novel-coronavirus

Le programme de service central des admissions et des urgences (CIES) de la division des services à la famille continuera à être assuré par le personnel 24h/24 et 7j/7 et peut être joint au 1(800)649-5285.

Si vous êtes parent d'un enfant ou d'un jeune placé sous la garde du DCF, nous comprenons que ce soit difficile pour vous en cette période de ne pas avoir votre enfant sous votre garde et à votre domicile. Nous apportons un soutien et des conseils aux personnes qui s'occupent des enfants et des jeunes afin d'essayer de minimiser la propagation du virus. Nous avons mis en place les mesures de protection suivantes recommandées par le département de la santé du Vermont :

- Les interlocuteurs des services à la famille ne rendront pas visite aux enfants et aux jeunes placés dans des familles d'accueil, chez un parent proche ou dans des programmes résidentiels pendant toute la durée de la déclaration de l'état d'urgence du gouverneur, qui est aujourd'hui en vigueur jusqu'au 15/04/20. Ils resteront en contact avec les enfants, les jeunes et les personnes qui s'en occupent par téléphone, Face Time et autres moyens électroniques.
- Les réunions d'équipe et l'examen des plans d'intervention se feront probablement par téléphone pendant toute la durée de l'état d'urgence.
- Les enfants pris en charge par le département ne voyageront pas en dehors de l'État du Vermont si le voyage n'est pas indispensable.
- Nous suivons les recommandations du département de la santé du Vermont pour le dépistage par téléphone (voir les questions en première page) avant tout contact en face à face avec les familles.
- Si une personne répond oui à l'une des questions de dépistage, nous travaillerons avec elle par téléphone, Face Time ou autres moyens électroniques.
- Nous étudions les moyens de maintenir en toute sécurité le temps familial entre les parents et leurs enfants. Vous recevrez bientôt un appel, si ce n'est pas déjà fait, pour planifier votre temps familial avec votre ou vos enfants.
- Afin de suivre les directives du département de la santé du Vermont, nous encouragerons une circulation limitée des enfants d'un endroit à l'autre dans le Vermont pendant toute cette période.

Le tribunal a suspendu toutes les audiences non urgentes jusqu'au 15 avril. Cette date peut être modifiée si le gouverneur décide de prolonger l'état d'urgence. Lorsque des audiences doivent avoir lieu, vous pouvez y participer par téléphone en appelant le tribunal au moment de l'audience.

Nous mettons actuellement en place un site Web public et d'autres mises à jour concernant notre travail y seront publiées. Veuillez consulter ce site pour obtenir des informations à jour :

https://dcf.vermont.gov/fsd/COVID19

Nous vous remercions de votre compréhension en ces temps difficiles.

Sincèrement,

[SIGNATURE]
Christine Johnson
Commissaire adjointe
Département de l'enfance et de la famille
Family Services Division